

Représentation de l'USPF dans d'autres organisations/organes



Marietta Zimmermann

représente l'USPF au sein de la fondation pour l'éducation civique



Stiftung für staatsbürgerliche Erziehung und Schulung

Nous vous demandons de vous présenter brièvement ainsi que vos intérêts.

Mon mari Hans-Peter et moi gérons ensemble une exploitation laitière à Stans (NW). Chez nous, la vente directe occupe une place importante. J'ai 52 ans et nous avons cinq enfants. Dans l'exploitation, je suis avant tout responsable pour la fabrication et la vente de nos produits. Pendant mes loisirs, j'aime me consacrer à la lecture et on me trouve régulièrement dehors dans la nature. En hiver, on nous rencontre sur les pistes de ski.

Veillez nous présenter brièvement la fondation pour l'éducation civique.

Sous la dénomination „Fondation pour l'éducation civique“, la SAFFA (exposition suisse consacrée au travail des femmes) a créé la fondation selon l'art 80 ff du code civile suisse suite à la deuxième exposition en 1958. Cette exposition était consacrée au thème «la femme suisse, sa vie, son travail». Sous le terme „éducation civique“, on entend:

- Sensibiliser les femmes pour les thèmes sociaux et pour leur responsabilité civique
- Renforcer la responsabilité civique des femmes
- Approfondir la compréhension pour des tâches dans la vie publique
- Informer sur des questions juridiques et économiques
- Prendre des mesures en faveur de l'égalité entre homme et femme qui est ancrée dans la Constitution fédérale depuis 1981

En faveur de qui/quoi s'engage la fondation? Quels sont les points forts?

La fondation pour l'éducation civique octroie des aides financières pour des activités des femmes relatives à l'égalité effective dans tous les domaines de la vie. Le point fort est la promotion de la participation des femmes dans le domaine des processus de décision politique. Base: les statuts de la fondation du 22 novembre 1960.

Quels buts avez-vous pu atteindre jusqu'à aujourd'hui?

La réorganisation totale de la fondation en 2014 a eu des effets très positifs. Voici quelques points: A l'intérieur du conseil de fondation, il y a un comité composé de quatre membres. Ce comité est autorisé à prendre des décisions relatives aux requêtes.

- Les requêtes peuvent/doivent être déposées par Internet.
- Toutes les trois semaines, un délai de soumission est fixé (veuillez consulter le site Internet pour les dates). Peu de temps après cette date, le comité se réunit et les requêtes sont traitées.
- Deux fois par année, le conseil de fondation entier est informé. La séance du conseil de fondation a lieu début juin.

Quel est votre rôle au sein de la fondation?

Je fais partie du comité et je suis actuellement la secrétaire du comité de fondation.

Comment pouvez-vous défendre les intérêts de l'USPF au sein de la fondation pour l'éducation civique?

Améliorer la notoriété de la fondation et encourager les femmes à déposer des requêtes.

Quelle est la motivation qui vous pousse à représenter l'USPF?

Pour moi, l'USPF est très importante. Après de longues années passées au sein du comité, ce mandat me permet de rester liée à l'USPF. Lors de la création de la fondation, l'Union des paysannes suisses (ancienne dénomination) était activement engagée. Les paysannes et les femmes rurales sont donc très actives depuis très longtemps.